

Date de dépôt : 31 juillet 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la réduction des nuisances du trafic routier sur la route du Mandement traversant le village de Satigny

Rapport de Mme Janine Hagmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de ses séances des 18, 25 mai et 8 juin, la commission des pétitions a étudié, sous la présidence de M. Roger Golay, la pétition intitulée « pour la réduction des nuisances du trafic routier sur la route du Mandement traversant le village de Satigny ». Les procès-verbaux ont été tenus par M. Vuilleumier.

Déplacement de la commission sur les lieux concernés par la pétition (18 mai 2009)

M. Yves Delacrétaz, directeur général de la mobilité, DT, a accompagné la commission lors de sa visite sur les lieux concernés.

Les commissaires, désireux de juger « de visu » les problèmes signalés dans la P 1686, se sont rendus au village de Satigny, où ils ont profité d'observer le trafic au croisement des routes du Mandement, de Maison-Rouge et de Charny (le rapport sur la P 1687 en rendra compte) puis se sont rendus aux lieux stratégiques décrits par la pétition.

Ils ont pu ainsi constater la densité du trafic ainsi que la vitesse à laquelle roulent les automobilistes.

A l'endroit du giratoire actuel, un commissaire habitant Satigny remarque qu'il y avait jadis un carrefour et que des accidents se produisaient de temps à autre. Il mentionne qu'un giratoire a ensuite été construit afin de faire ralentir les véhicules à 40 km/h. Il précise que ce giratoire était décentré, il

ralentissait donc la circulation, mais que, lors de travaux de réfection du tapis de la route, les chanfreins ont été retirés, ce qui permet à présent de prendre ce giratoire à 60 km/h. Il ajoute que six mois après ces travaux, le canton a placé un radar à la sortie, en direction de Genève. Il précise que cette situation n'a pas de sens et énerve les habitants de Satigny. Il remarque par ailleurs que le panneau 50 km/h est trop loin du village puisque l'entrée de ce dernier est à 50 mètres du panneau. Il pense que ce radar est « une pompe à fric ». M. Delacrétaz constate qu'effectivement le radar en question n'a pas été posé à un emplacement adéquat, mais que c'est la gendarmerie qui place les radars. Il précise que cet endroit voit circuler 10 000 véhicules par jour.

La commission se rend ensuite au croisement Chouilly/Peissy/Mandement, au centre du village. Il est remarqué qu'il s'agit du centre névralgique de la commune. Cette dernière a décidé de réaliser une liaison piétonne entre le haut du village, là où se trouvent la mairie et une école, et le bas du village, où sont situées la seconde école et la gare. Le carrefour a été quelque peu déplacé et le trottoir élargi afin d'assurer la sécurité des enfants.

L'itinéraire pédestre n'est pas signalé.

Cette réalisation est récente et les panneaux n'ont pas encore été déplacés.

Un commissaire suggère qu'il serait judicieux de placer des bornes rétractables à l'entrée du passage que les enfants empruntent.

M. Delacrétaz signale que, selon le plan directeur communal, la commune entend réaménager encore une large partie du périmètre.

La commission se rend ensuite à la sortie du village. Elle apprend que les villageois sont étonnés qu'il n'y ait pas de radar à cette entrée de Satigny puisque les voitures roulent rapidement sur ce passage. Il y a fort longtemps, un projet de giratoire avait été étudié pour cet emplacement. La commission se demande si les aménagements que la commune entend réaliser ne laissent pas envisager un futur contournement du village, ce qui éviterait des désagréments.

Audition de M^{mes} Marie-Claire Carasso et Sylvie Rossel-Aebischer, pétitionnaires.

M^{me} Carasso déclare d'emblée qu'elle et M^{me} Rossel-Aebischer sont riveraines de la route du Mandement. Elle mentionne qu'elles pensaient être les seules à être concernées par ce problème mais elle remarque qu'il est apparu que les habitants de Satigny étaient également touchés dans leur ensemble.

M^{me} Rossel-Aebischer explique alors que le dernier comptage date de 2003. Elle précise que ce recensement indiquait 6000 véhicules par jour. Elle ajoute que le problème de la vitesse vient encore s'ajouter à celui du volume.

M^{me} Carasso signale ensuite que deux tronçons droits sur cette route incitent les conducteurs à rouler vite. Elle pense que tout est fait en l'occurrence pour la vitesse. Elle a d'ailleurs demandé à la gendarmerie d'intervenir, ce qui a été fait à trois reprises. Elle ignore toutefois les résultats de ces interventions.

M^{me} Rossel-Aebischer déclare que le problème concerne principalement la sécurité des autres usagers, notamment des enfants. Elle rappelle qu'il n'y a pas de piste cyclable sur cette route et que le trottoir est très étroit. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de laisser un enfant traverser seul la route. Elle signale que les ateliers de réflexion organisés par la commune sur cette problématique ont bien mis en lumière cet état de fait. M^{me} Carasso déclare qu'il y a par ailleurs le problème du bruit qui se révèle identique à celui de la Servette. Elle rappelle qu'une vitesse excessive entraîne un bruit accru.

M^{me} Rossel-Aebischer déclare alors que les pétitionnaires demandent un nouveau comptage ainsi qu'un radar à double sens. Elle précise que la police a installé un radar dans un lieu qui ne sert à rien. Elle signale encore que le Conseil municipal partage cette opinion.

M^{me} Carasso évoque ensuite les zones de rencontres qui peuvent être installées sur des routes cantonales. Elle précise que ces zones permettent une fluidité du trafic tout en garantissant la sécurité des piétons. M^{me} Carasso pense que la zone de rencontre devrait s'étendre du carrefour jusqu'au dernier bâtiment. Elle précise en l'occurrence qu'un détecteur de vitesse a enregistré lors d'un contrôle une vitesse de 129 km/h juste à l'entrée du village.

M^{me} Rossel-Aebischer rappelle que Satigny est un axe pénétrant de Genève. Elle remarque que la route du Mandement est équivalente à celle qui relie Hermance à Vésenaz où se trouvent plusieurs radars.

Il est vrai que le village a connu une augmentation de trafic de 20 à 30% en raison des nouvelles constructions, des frontaliers et de la zone industrielle.

Apparemment, la commune n'a pas pris contact avec le canton afin de trouver des solutions pour l'aménagement de cette route. La mairie a toujours dit qu'il s'agissait d'une route cantonale et que la commune ne pouvait rien faire.

M^{me} Rossel-Aebischer déclare encore que l'idée n'est pas d'empêcher les voitures de rouler mais bien de garantir la sécurité.

Deux commissaires habitent Satigny, ils corroborent les dires des pétitionnaires.

Pour les commissaires, il est évident, au vu de la morphologie de cette route, que la situation est dangereuse.

Satigny forme depuis 500 ans le Mandement avec les communes de Russin et de Dardagny. La politique de la circulation a toujours été de laisser passer les voisins. Le plus important est de demander qui a décidé de supprimer les chanfreins et de poser ce radar à un endroit aussi peu judicieux !

Audition de M^{me} Martine Roset et M. Claude Guinans, conseillers administratifs de la commune de Satigny

M^{me} Roset explique que cette pétition n'est pas une surprise puisqu'elle évoque un sujet bien connu des autorités communales. La route du Mandement est une route de passage qui traverse Satigny. Il est vrai que les aménagements existants favorisent les voitures. Elle signale que la commune a établi une série de constats émanant du plan directeur communal, lequel n'a pas encore été validé par le canton. Cette route va être recouverte d'un manteau phono-absorbant en 2012. Concernant la vitesse, elle informe que la commune dispose d'un kit école, lequel n'est malheureusement pas respecté. Elle déclare encore que le mandataire de la commune propose certaines mesures et que le plan piétonnier est en cours de réalisation.

Un commissaire évoque, quant à lui, le carrefour à l'entrée du village en déclarant que le giratoire fonctionnait très bien, ce qui n'a plus été le cas après les derniers travaux de réfection. M. Guinans répond qu'un rendez-vous de police avait été fixé préalablement à ces travaux et que c'est pour des raisons d'entretien que le chanfrein a été retiré. Il précise par ailleurs que la commune n'a pas été informée de l'établissement du radar se situant à 30 mètres du giratoire.

Une commissaire demande si la commune envisage de nouveaux comptages, le nombre de voitures n'étant pas très important en comparaison avec d'autres axes. Il est également nécessaire de savoir quelle est l'urgence de ces projets.

M^{me} Roset répond ne pas avoir de données récentes sur l'importance du trafic mais elle mentionne qu'il est envisageable de refaire un comptage. Elle déclare, cela étant, que le bruit donne également une impression de fort trafic, un bruit qui se répercute facilement contre les murs de ce village.

M^{me} Roset rappelle qu'il sera nécessaire d'ouvrir une consultation générale sur le plan d'aménagement.

Un commissaire s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'autres tentatives pour résoudre le problème préalablement au plan directeur. M^{me} Roset répond que le Conseil administratif s'est entièrement renouvelé et qu'il ne connaît pas cet aspect historique.

Audition de M. Delacrétaz, service de la mobilité DT et M. Duboux, service des routes cantonales DCTI

Il est indiqué que la commission s'intéresse plus particulièrement à la planification des projets.

M. Duboux remarque qu'un certain nombre de demandes proviennent de la part des communes ou de commissions spécialisées, comme la Commission des pistes cyclables. Hélas, les demandes sont plus nombreuses que les budgets disponibles ! Il est donc nécessaire de prioriser ces demandes, en fonction de la chronologie de ces dernières, de la sécurité des lieux à aménager et d'interventions éventuelles du Conseil d'Etat. Qu'en est-il pour Satigny ?

Ce tronçon est planifié pour 2012-2013 en ce qui concerne le bruit routier. Il est possible que des éléments modérateurs de vitesse diminuent également le bruit.

Il semblerait que la commune ait des vellétés de modération de trafic. Il appartiendra à la commune d'approcher le canton pour ce faire. Toutefois, la loi ne permettrait pas de faire une zone 30 sur une route de ce type. Des dérogations sont possibles mais il serait difficile d'arguer d'éléments suffisants dans ce cas. Le dernier comptage qui s'est déroulé à Satigny date de 2008. Il montre que 6'700 à 6'800 traversées du village sont effectuées chaque jour. Quant à la question du radar, un rendez-vous a été pris avec la gendarmerie à ce propos. La constatation est claire : le site choisi n'est pas judicieux. En réponse aux préoccupations sur l'inefficacité du giratoire, M. Duboux répond que l'entretien a considéré, au vu des descellements, qu'il fallait supprimer les chanfreins et les remplacer par un marquage, lequel n'est pas satisfaisant. Il ajoute qu'il est prévu d'ici cet été de placer des bandes vibrantes qui dissuaderont les utilisateurs et les forceront à respecter le tracé originel. Il déclare ensuite que c'est la gendarmerie qui est compétente à l'égard des radars.

M. Delacrétaz remarque que normalement la gendarmerie travaille en parallèle avec la DGM pour décider des placements de radars. Il mentionne que, dans les faits, c'est quelque peu différent. Il tirera la situation qui préoccupe la commission au clair. Il pense que c'est le 40 km/h qui représente un problème. Tous ces panneaux devraient être normalement

remplacés par des panneaux 50 km/h afin de respecter la loi qui a été modifiée en 2001. C'est en l'occurrence ce qui ne permet pas de placer des radars n'importe où. Il donnera de plus amples explications lorsque le rendez-vous avec la gendarmerie se sera déroulé.

La commission constate qu'il serait bon qu'un dialogue s'instaure entre la commune et le DT afin de réactualiser les démarches entreprises en 2006. Lorsqu'un aménagement prend place à la croisée d'une route cantonale et d'une route communale, il est demandé une participation financière à la commune. Concernant les modérateurs de vitesse, la participation financière des communes s'élève généralement à hauteur de 25%. Le tronçon cycliste Boverie / Maison-Rouge est planifié entre 2012 et 2016. En comparaison, la commune de Collex avait fait une demande similaire. Un aménagement plus simple a été réalisé afin de permettre aux véhicules agricoles de passer.

Discussion

Le groupe socialiste soutient les pétitionnaires et propose le renvoi de la pétition 1686 au Conseil d'Etat.

Les autres factions, tout en reconnaissant une partie du bien-fondé des doléances, s'étonnent du cheminement de cette pétition qui n'a pas été adressée à l'exécutif de la commune mais directement au Grand Conseil. Il est nécessaire de respecter la hiérarchie. La population doit passer effectivement par l'exécutif de cette commune qui pourra prendre langue avec les services compétents. Il est du devoir des responsables communaux de relayer les doléances de la population. Les structures politiques sont ainsi conçues ! En l'occurrence, l'exécutif de Satigny partage la préoccupation des pétitionnaires. Il a donc la mission de se préoccuper de la réalisation des solutions qui satisfassent les communiens. En renvoyant cette pétition au Conseil administratif de Satigny, cela peut constituer une légitimation qui facilitera la tâche des autorités... même si la commune est obligée d'attendre les effets des aménagements qui ont été installés.

La loi sur les pétitions est claire. Il apparaît que « *l'autre autorité compétente* » à laquelle une pétition peut être adressée est, dans le cas présent, le Conseil administratif.

Il est donc proposé de renvoyer la pétition 1686 au Conseil administratif de Satigny.

Vote du renvoi de la pétition 1686 au Conseil administratif de Satigny :

En faveur : 7 (1 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Non : 3 (3 S)

Le groupe socialiste signale que, malgré son vote pour le renvoi au Conseil d'Etat, il désire que cette pétition soit traitée le plus rapidement possible, qu'elle figure donc dans les extraits de la séance du Grand Conseil du mois de septembre 2009.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les député(e)s, la commission des pétitions vous propose de renvoyer la pétition 1686 au Conseil administratif de la commune de Satigny. Elle vous demande donc d'accepter cette suggestion.

Pétition**(1686)****pour la réduction des nuisances du trafic routier sur la route du Mandement traversant le village de Satigny**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, habitants du Mandement, ne supportons plus le danger, le bruit et la pollution engendrés par le trafic de transit des pendulaires et des poids-lourds sur la route du Mandement.

- Le dernier comptage, effectué en 2003, montre qu'il y a 5 ans, plus de 6000 (six mille) véhicules par jour traversaient déjà le village.
- La vitesse limitée à 40km/h n'est malheureusement pas respectée par un nombre important de véhicules.
- Une grande insécurité règne pour tous les autres usagers, piétons, cyclistes, et particulièrement les enfants et les personnes âgées. Le village est littéralement coupé en deux.
- La pollution sonore est excessive, largement supérieure aux normes admises dans un village en zone 4B protégée.

Nous demandons :

- Un nouveau comptage, celui servant de référence encore aujourd'hui date de 2003.
- L'installation d'un radar à double sens sur ce tronçon, dans l'attente des mesures plus concrètes et efficaces.
- La prise rapide de mesures concrètes et efficaces pour limiter la vitesse sur la route du Mandement (îlots, élargissement des trottoirs, etc.).
- L'application de toutes les normes fédérales et cantonales relatives à un village en zone 4B protégée (sensibilité II).
- A être auditionnés, d'une part par la Commission des pétitions du Grand Conseil de Genève et, d'autre part, par la Commission de l'aménagement du territoire.

- Subsidiairement, la prise en compte de la situation alarmante du village de Satigny lors de la réflexion au niveau cantonal et régional (France) sur le trafic de transit des poids-lourds et des pendulaires.

N.B. : 535 signatures

p.a.

Mme Marie-Claire Carasso et

Mme Sylvie Rossel-Aebischer

Route du Mandement 121

1242 Satigny